

Les Chiffres **CLÉS** de la **VIE** **ASSOCIATIVE**

2023



Avec cette édition des chiffres clés de la vie associative 2023, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), qui pilote le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et du sport, rend accessible un ensemble d'indicateurs de référence sur la vie associative.

Ce recueil est le fruit d'une collaboration avec l'ensemble des producteurs de données sur la vie associative, issus de la statistique publique mais aussi de la recherche et du secteur associatif lui-même. Après une première description du tissu associatif (nombre et créations d'associations), cette publication propose aux lecteurs un portrait des principales dimensions de la vie associative : gouvernance, emploi, bénévolat, adhérents, budget et dons.

SOMMAIRE

Nombre d'associations	// p 4
Créations d'associations	// p 8
Gouvernance des associations	// p 10
Emploi et salaire	// p 14
Bénévolat	// p 22
Adhérents	// p 28
Budget	// p 32
Dons aux associations	// p 34

NOMBRE D'ASSOCIATIONS

NOMBRE D'ASSOCIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

En 2018,
on compte **1,3** million d'associations actives.



Entre 2013 et 2018,

le nombre total d'associations **se stabilise.**



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

PRÉCISIONS

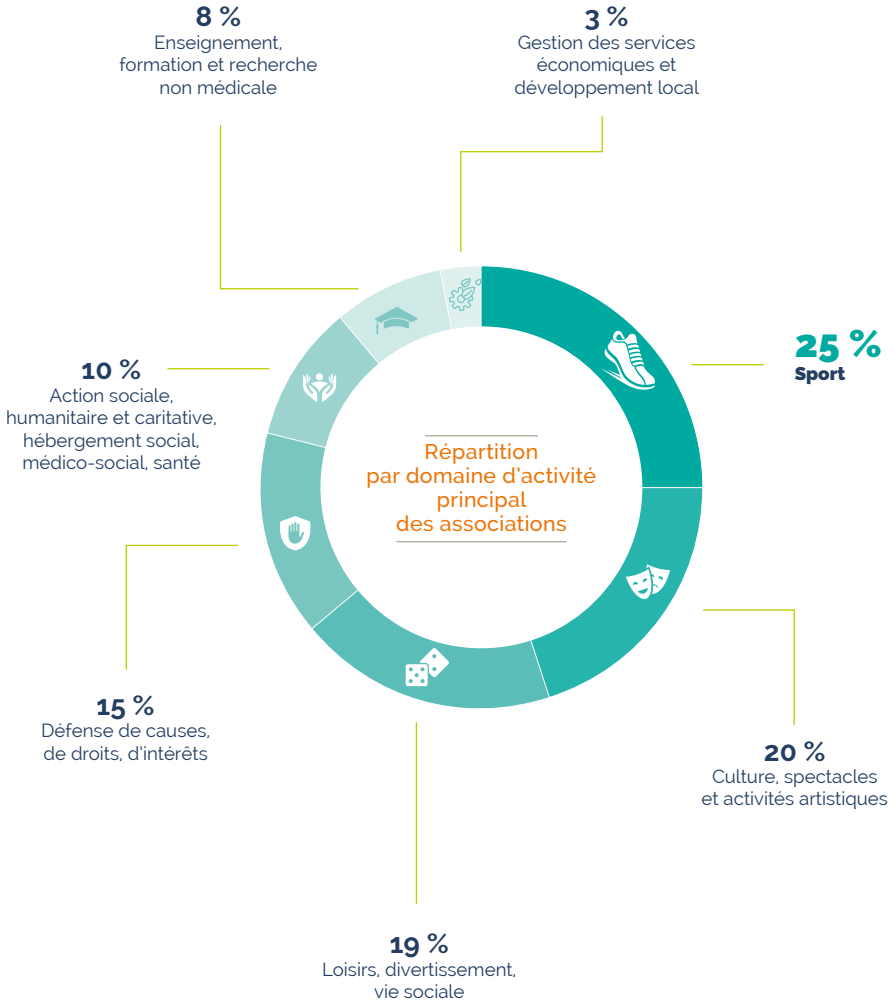
L'enquête de l'INSEE Situation des associations en 2018, conduite auprès des associations loi 1901 permet de connaître **le nombre d'associations actives** (ayant existé au moins un jour) **en 2018**.

Le Répertoire national des associations (RNA) ne peut pas être utilisé pour dénombrer le nombre d'associations actives. En effet, elles ne sont pas légalement tenues de déclarer leur fin d'activité. Ainsi, le RNA contient des associations non actives, qu'elles soient dissoutes ou en veille.

Le classement en domaines d'activité :

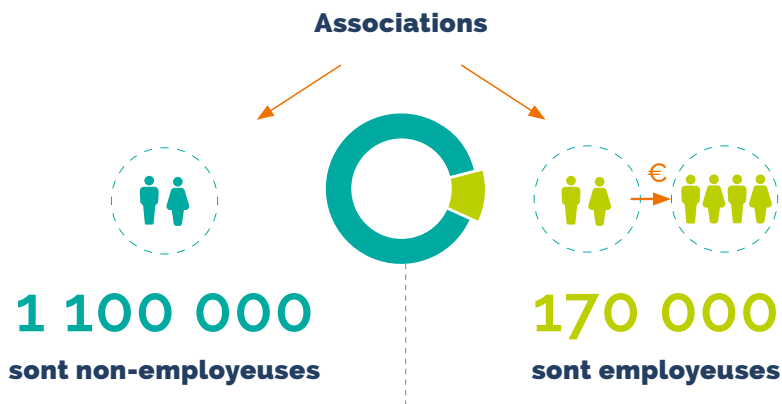
Dans l'enquête de l'INSEE Situation des associations en 2018, les associations enquêtées choisissent une ou plusieurs activités parmi une liste qui en contient plus d'une soixantaine (65) et les ordonnent en activité principale et éventuelles activités secondaires. Ces activités sont ensuite regroupées par « grand domaine » (10).

25 % des associations relèvent du domaine du sport, **20 %** de la culture et des spectacles et **19 %** des loisirs.



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.
Champ : France entière.

NOMBRE D'ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES OU NON-EMPLOYEUSES



Le plus souvent les associations des domaines des **loisirs** ou de la **défense de causes, de droits, d'intérêt** sont **non-employeuses**.

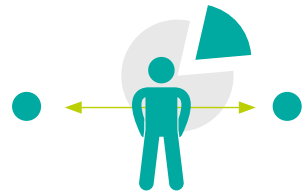
Part des associations non-employeuses par domaine d'activité



LA PLURIACTIVITÉ

En 2018,

19 % des associations **déclarent des activités** dans **deux domaines différents** dont **9 %** sont des associations ayant des **activités de loisirs**.



Les principales combinaisons d'activités



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

Lecture : Parmi les domaines d'activité les plus souvent appariés (déclarés par la même associations), figurent par exemple « Sport » et « Loisirs », ou « Activités culturelles » et « Spectacles »

CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

NOMBRE D'ASSOCIATIONS CRÉÉES

Entre 2010 et 2022, en moyenne,

69 000

**nouvelles associations sont créées
chaque année.**



*Source : Répertoire national des associations, traitements Recherches & Solidarités.
Champ : France hors Mayotte.*

Entre 2013 et 2018,

on compte **environ autant d'associations
cessant leur activité que d'associations
créées**, il en résulte **une stabilité
du nombre d'associations actives.**



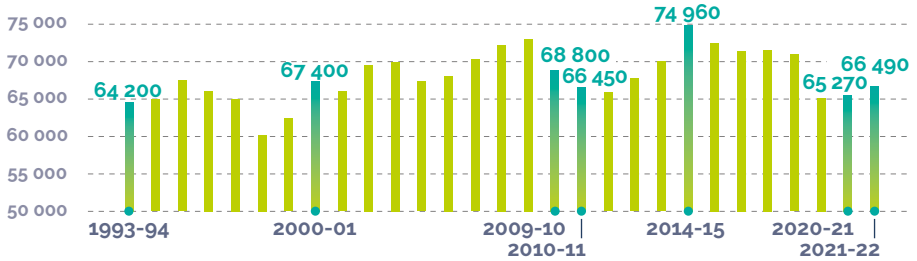
PRÉCISIONS

Les créations d'associations sont gérées par les greffes des associations qui alimentent le Répertoire national des associations (RNA). Les créations d'associations relevant du droit local en Alsace-Moselle sont ajoutées par ailleurs, leur greffe étant assuré depuis 2005 par les 16 tribunaux d'instance des départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Toutefois elles ne sont pas ventilées par domaine d'activité.

En cas de cessation d'activité, aucune disposition légale ou réglementaire n'impose à une association de déclarer sa dissolution au greffe des associations.

Le nombre de créations d'associations était **relativement stable** entre 2010 et 2019. **Il a chuté en 2020**, en lien avec la crise de la Covid-19. Les créations d'associations **progressent depuis**, mais n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant crise.

Évolution du nombre de créations d'associations



Source : Répertoire national des associations, traitements Recherches & Solidarités.

Champ : France hors Mayotte.

Note : les créations d'associations sont comptabilisées du 1^{er} septembre au 31 août entre 1993 et 2010, puis du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 à partir de 2010, ce qui implique une rupture de série entre les périodes.

CRÉATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

Entre 2018 et 2021,

près d'un quart des associations créées **relèvent du domaine « Culture, spectacles et activités artistiques ».**

Créations d'associations loi de 1901 par domaines d'activités



Source : Répertoire national des associations (RNA). Traitements Recherches & Solidarités.

Champ : France entière (hors associations dont le siège est situé à Mayotte, en Alsace et en Moselle).

Lecture : 17 % des associations loi de 1901 créées entre 2018 et 2021 relèvent du domaine sport.

Note : Une période de trois années est nécessaire pour une observation significative. Les domaines utilisés ici sont ceux déclarés par les associations elles-mêmes dans le RNA.

GOVERNANCE

des ASSOCIATIONS

Plus de **9** associations
sur **10** disposent

d'un(e) président(e)



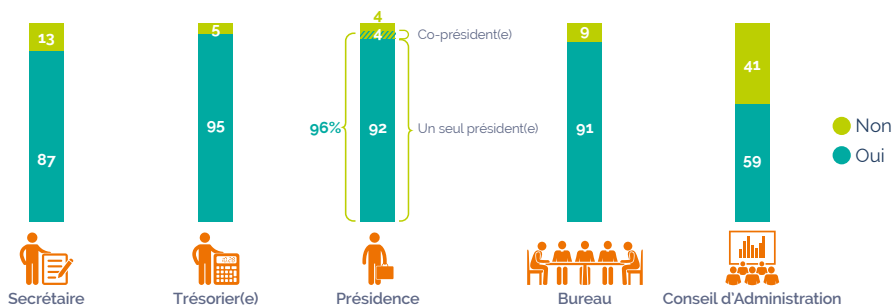
et

d'un(e) trésorier(e)



Si l'existence d'un bureau est **chose commune** (9 associations sur 10), la présence d'un conseil d'administration est **moins courante**.

Présence de secrétaire, trésorier(e), président(e), bureau et conseil d'administration au sein des associations (en %)



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

Lecture : En 2018, 96% des associations disposaient d'au moins un président(e).

Note : CA = conseil d'administration.

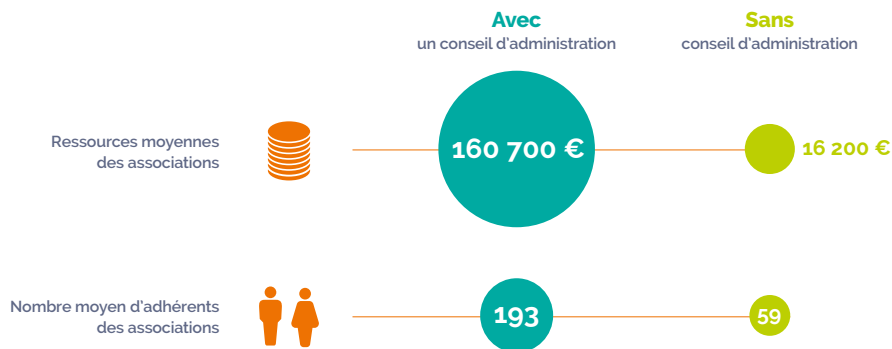
PRÉCISIONS

Le statut associatif ne prescrit aucune forme de gouvernance. La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ne dispose pas d'une obligation pour les associations de se doter des organes de gouvernance présentés dans cette partie, chacune disposant d'une gouvernance libre.

Le bureau d'une association est composé des président(e), secrétaire, trésorier(e), et potentiellement d'adjoint(e)s. Selon la taille et le fonctionnement de l'association, un bureau peut compter des membres supplémentaires.

Le conseil d'administration est composé de membres de l'association, généralement élus par l'assemblée générale. Dans les petites associations, il se confond généralement avec le bureau.

Les associations qui disposent d'un **conseil d'administration** sont celles qui ont en moyenne **le plus de ressources** financières et d'adhérents.



Champ : France entière.
Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

GOVERNANCE ET PARITÉ

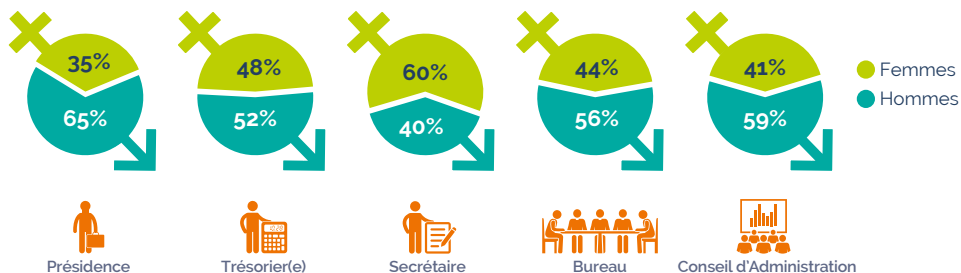
Deux présidents **sur trois** sont des hommes.



Trois secrétaires **sur cinq** sont des femmes.



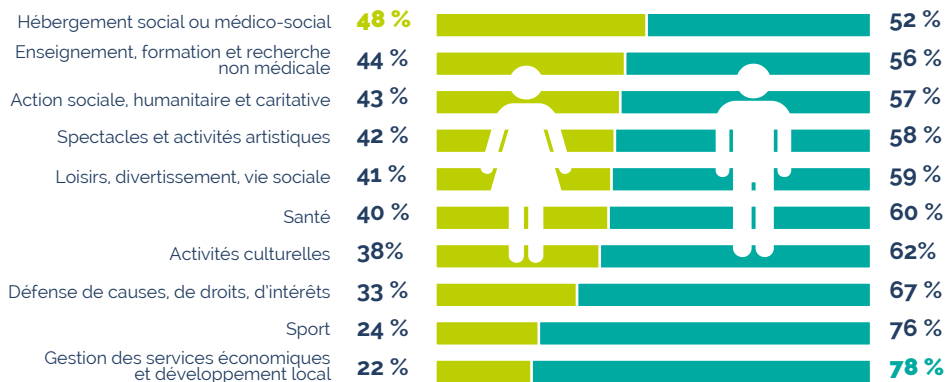
Répartition des président(e)s, trésorier(e)s, secrétaires, membres du bureau et du conseil d'administration selon le sexe



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.
Champ : France entière.

Des présidences **plus paritaires** dans les secteurs du **social** et de **l'enseignement**.

Sexe du président selon le domaine d'activité de l'association



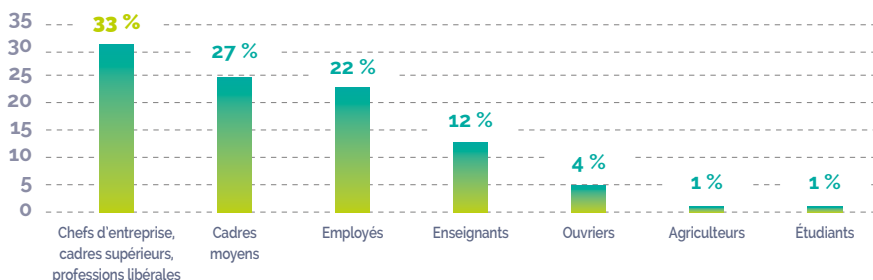
Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

PRÉSIDENTE D'ASSOCIATION SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Un **tiers** des président(e)s d'association sont des **chefs d'entreprise, cadres supérieurs** ou **professions libérales** et un **quart** sont des **cadres moyens**.

Présidence des associations selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne, enquête Paysage associatif 2021.

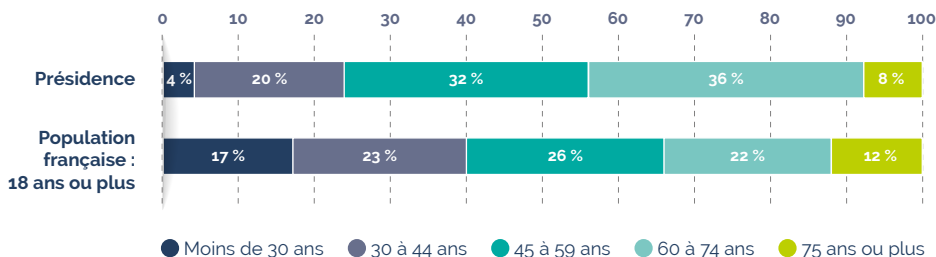
Champ : France entière.

PRÉSIDENTE D'ASSOCIATION SELON L'ÂGE

Près d'un **tiers** des président(e)s d'association a **65 ans ou plus**.

Les jeunes sont **peu nombreux** : seul 1 président(e) sur 25 a moins de 30 ans.

Répartition par âge des président(e)s d'association et des plus de 18 ans (population française)



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

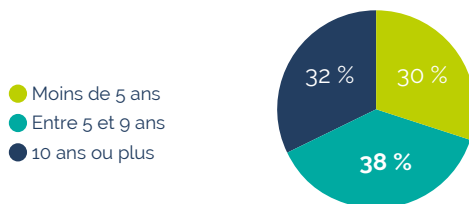
Champ : France entière.

Les **présidents** d'association ont en moyenne **3 ans de plus** que les **présidentes**.

ANCIENNETÉ DES PRÉSIDENT(E)S D'ASSOCIATION

Sept président(e)s d'association **sur dix** ont **plus de 5 ans d'ancienneté** dans leur fonction.

Répartition par ancienneté des président(e)s d'association



Source : CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne, enquête Paysage associatif 2021.

Champ : France entière.

EMPLOI et SALAIRE

EFFECTIF SALARIÉ

En 2021,

on dénombre **1,8 million** de salariés
dans les associations...

... soit **près d'un salarié**
du secteur privé sur dix (9,2 %).



Source : URSAFF Caisse Nationale – MSA ; traitement Recherches & Solidarités.
Champ : France entière.

En 2018,

on compte en moyenne,
12,9 salariés par association employeuse.



La moitié des associations employeuses
ont **1 ou 2** salariés.

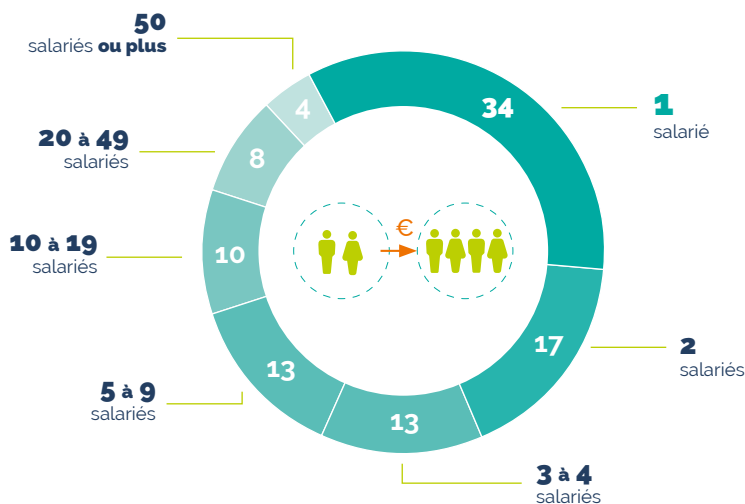


Source : INSEE, enquête Situation des Associations en 2018.
Champ : France entière.

PRÉCISIONS

L'emploi peut se mesurer en **nombre de personnes** ayant travaillé même pendant une durée limitée. Il est également possible de mesurer l'emploi en **équivalent temps plein (EQTP)**, estimé en divisant le nombre total d'heures rémunérées des salariés par le nombre d'heures rémunérées annuel théorique de 1820 heures (soit 35 heures de travail par semaine). Une même personne peut exercer plusieurs activités. L'**emploi principal** désigne alors celui qui lui procure la plus forte rémunération. Tout comme les entreprises privées, les associations peuvent avoir plusieurs établissements locaux. La **masse salariale** est le cumul des rémunérations brutes des salariés (hors cotisations patronales), qui correspondent à leurs salaires et primes au cours de l'année.

Répartition des associations employeuses selon le nombre de salariés (en %)



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

Lecture : 13 % des associations employeuses emploient entre 5 et 9 salariés.

Pour **1,6 million** de salariés associatifs, il s'agit de leur **emploi principal en 2020**.

Source : INSEE, enquête Emploi en continu 2020.

Champ : France entière.

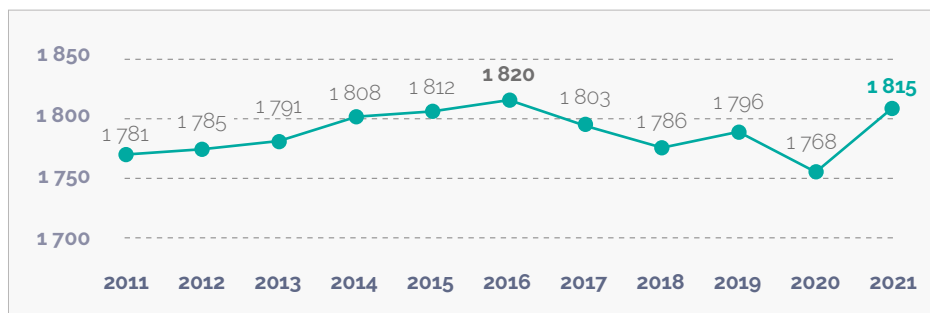
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS

Les effectifs salariés du secteur associatif **augmentent** jusqu'en 2016, avant de connaître de légères baisses jusqu'en 2020.

Ils remontent en 2021, pour atteindre l'effectif **le plus haut** depuis 2016.

Cette dynamique se poursuit en 2022.

Évolution de l'emploi salarié associatif (en milliers)

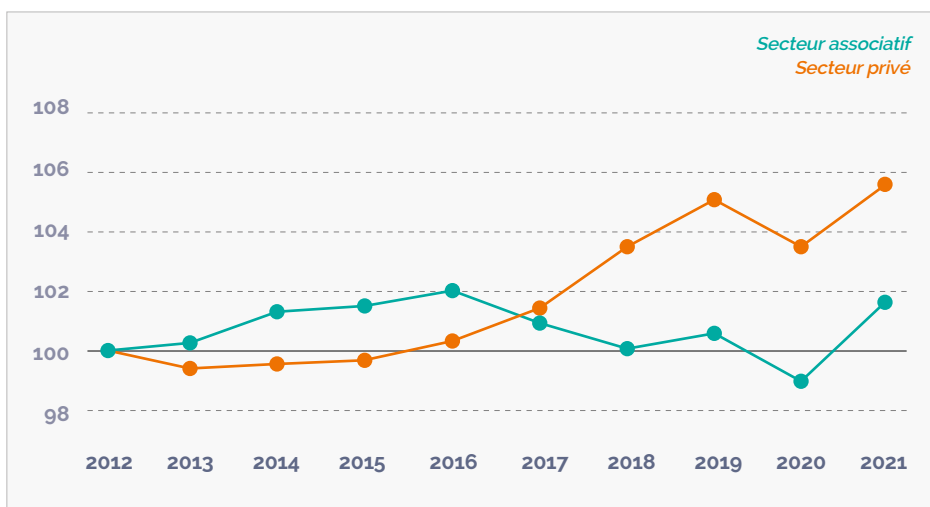


Source : URSSAF, MSA, traitements Recherches & Solidarités.
Champ : France entière.

Entre 2016 et 2019,

L'emploi associatif est **moins dynamique** que l'ensemble de l'emploi salarié privé, en lien avec la baisse du nombre de contrats aidés.

Évolution comparée des effectifs salariés associatifs et des effectifs salariés du secteur privé (base 100 en 2012)



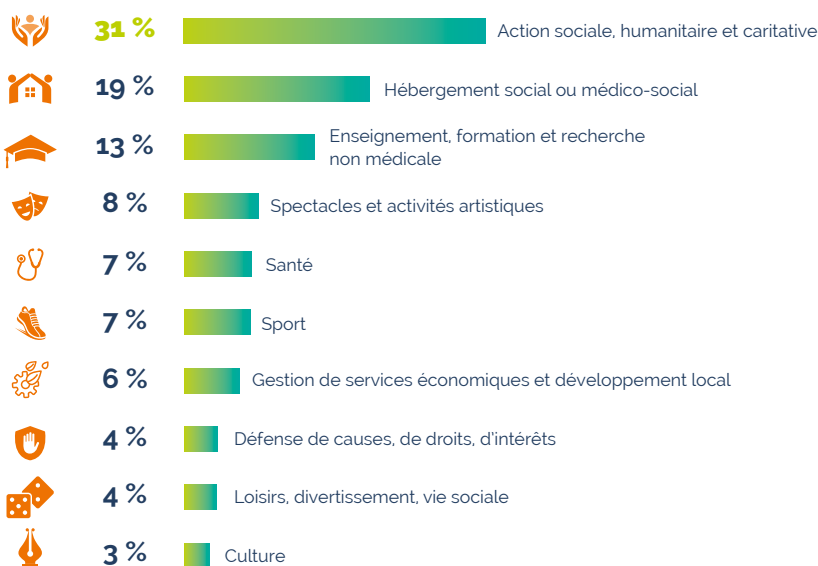
Source : URSSAF Caisse nationale - MSA, traitements INJEP-MEDES.
Champ : France entière.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF

En 2018,

le domaine de l'action sociale, humanitaire et caritative regroupe 31 % de l'emploi salarié associatif.

Répartition de l'emploi salarié associatif par domaine d'activité



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière.

Lecture : Le secteur de l'hébergement social ou médico-social regroupe 19 % des salariés déclarés par les associations employeuses.



71 % des salariés associatifs sont des femmes
contre 50 % pour l'ensemble des salariés.

Source : INSEE, enquête Emploi en continu 2020, traitement INJEP-MEDES.

Champ : France entière.

En 2018,



33 % des emplois salariés associatifs sont des emplois à **temps partiel**.



Plus de **70% des salariés associatifs** des domaines « **Gestion de services économiques et développement local** » et « **Hébergement social ou médico-social** » sont à **temps complet**, de même que **65% des salariés associatifs** du domaine « **Santé** ».



À l'inverse, dans près de **9 cas sur 10** les salariés associatifs du secteur « **Spectacles et activités artistiques** » sont à **temps partiel**.



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018, traitements INJEP-MEDES.
Champ : France entière.

En 2020,



45 % des salariés des associations (emploi principal) sont en **CDI**.

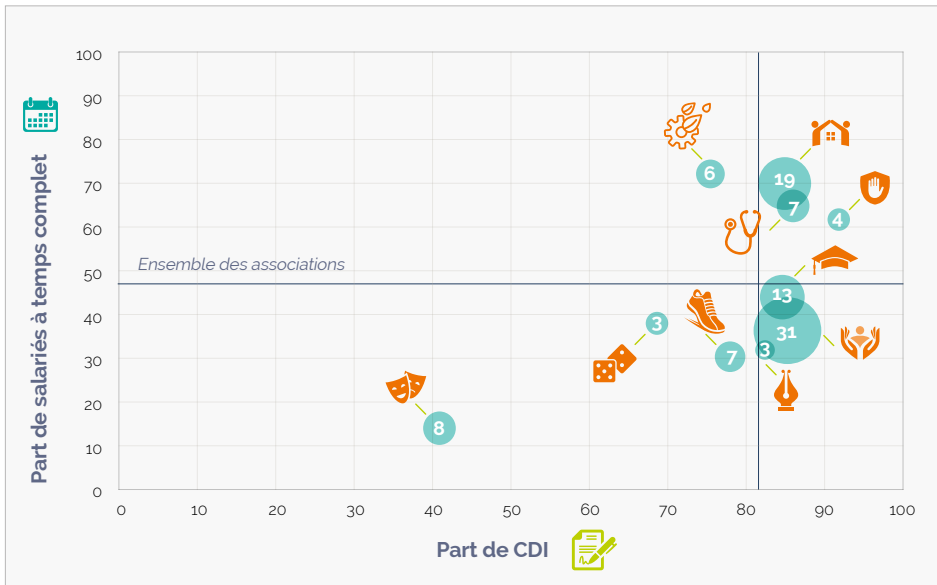


41 % sont en **CDD**, soit deux fois plus que **l'ensemble des salariés tous secteurs confondus**.

Source : INSEE, enquête Emploi en continu 2020, traitement INJEP-MEDES.
Champ : France entière.

Les associations des domaines «**Défense de causes, de droits, d'intérêts**» et «**Sport**» emploient plus souvent des **salariés en CDI**, celles du domaine des «**Spectacles et activités artistiques**» des **salariés en CDD**.

Part des salariés en CDI et temps complet par domaine d'activité (en %)



-  Hébergement social ou médico-social
-  Action sociale, humanitaire et caritative
-  Gestion de services économiques et développement local
-  Activités culturelles
-  Santé
-  Sport
-  Défense de causes, de droits, d'intérêts
-  Spectacles et activités artistiques
-  Enseignement, formation et recherche non médicale
-  Loisirs, divertissement, vie sociale



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018, traitement INJEP-MEDES.

Champ : France entière, Associations déclarant avoir employé des salariés en 2018.

LECTURE : 19% des salariés associatifs travaillent dans le secteur de l'hébergement social ou médico-social. C'est le 2^e secteur associatif employeur derrière l'action sociale, humanitaire et caritative. 70 % des salariés d'associations du secteur hébergement social ou médico-social sont employés à temps complet (contre 47% en moyenne dans l'ensemble des associations) ; les 30 % restants sont employés à temps partiel. Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentent 85% de l'emploi salarié (en EQTP) dans ce secteur (contre 82% en moyenne dans l'ensemble des associations).

Fin 2021,

38 000 bénéficiaires de PEC

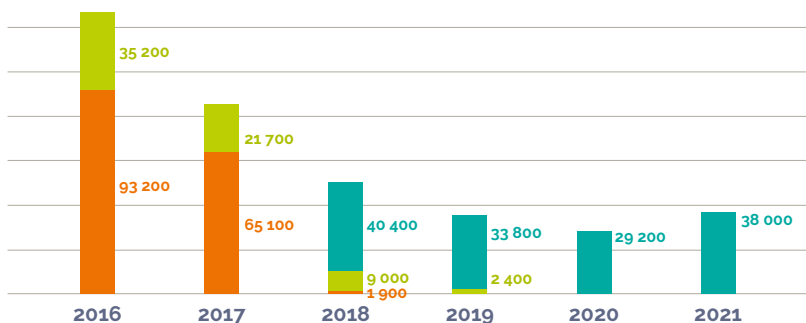
(Parcours emploi compétences) étaient employés dans les associations et fondations, **soit près de la moitié** de l'ensemble des contrats aidés du secteur non marchand.



On observe une **baisse globale du nombre de contrats aidés** dans les associations depuis 2016.

Le nombre de **bénéficiaires de PEC** a quant à lui **augmenté de 8 800** entre 2020 et 2021.

Nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans les associations et fondations



● Parcours emploi compétences

● Emploi d'avenir non marchand

● Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Source : Agence de Services et de paiement; traitement DARES.

Champ : France entière.

PRÉCISIONS

Les **contrats aidés** sont des contrats subventionnés par l'État, qui ont pour objectif de favoriser l'embauche et l'accompagnement dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** est un contrat dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. À partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en **parcours emploi compétences (PEC)**.

L'**emploi d'avenir (EA)** est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Plus aucune entrée en emplois d'avenir n'est possible à compter du 1^{er} janvier 2018. Les contrats en cours iront à leur terme.

MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN

En 2021,



La **masse salariale** brute versée aux salariés associatifs est de **42,7 milliards d'euros**.

Elle représente **6,7 %** de la masse salariale du secteur privé.

Le **salaires annuel moyen brut** des salariés associatifs est de **23 680 euros**.

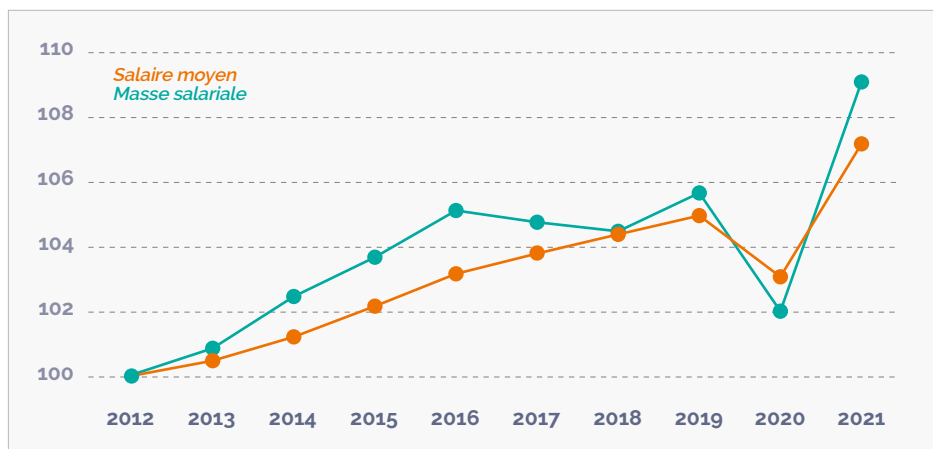
Source : URSSAF Caisse nationale - MSA, traitement Recherches & Solidarités.
Champ : France entière.

Entre 2012 et 2021, en moyenne par an



La **masse salariale brute et le salaire annuel moyen brut** des salariés **augmentent de 0,9 %** par an en euros constants.

Évolution de la masse salariale et du salaire moyen
(en euros constants) (base 100 en 2012)



Source : URSSAF Caisse nationale - MSA, traitement INJEP-MEDES.
Champ : France entière.

BÉNÉVOLAT

LA DIFFICILE MESURE DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES

Selon la manière dont sont posées les questions dans les enquêtes, les personnes interrogées qui se déclarent bénévoles sont plus ou moins nombreuses. Être bénévole au sein d'une association est socialement valorisant : de ce fait, les personnes interrogées pourraient aussi avoir tendance à surévaluer leurs participations bénévoles par un effet dit « de désirabilité sociale ».

Enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons de l'INJEP (ENEAD)

Pour les participants (même ponctuels) à la vie associative d'une ou de plusieurs associations :

Concernant le statut de votre engagement associatif au cours des 12 derniers mois : **êtes-vous bénévole** (services rendus sans rémunération) **ou membre actif** (Participant exerçant une responsabilité en tant que membre actif d'un conseil d'administration, d'un bureau, administrateur...)?

INJEP, enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons, 2021, individus de 16 ans ou plus, France entière (y compris DROM : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte)



Un quart des Français se déclarent bénévoles en 2021,



15 millions soit environ
de personnes **de 16 ans ou plus.**

Cela représente les deux tiers des individus qui participent aux activités d'une association d'une manière ou d'une autre (adhésion, bénévolat, usager...).

Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie de l'INSEE (SRCV)

Au cours des douze derniers mois, avez-vous participé à des activités bénévoles, **caritatives** dans le cadre d'une association, **d'un club, d'un syndicat ou d'un parti politique** ?

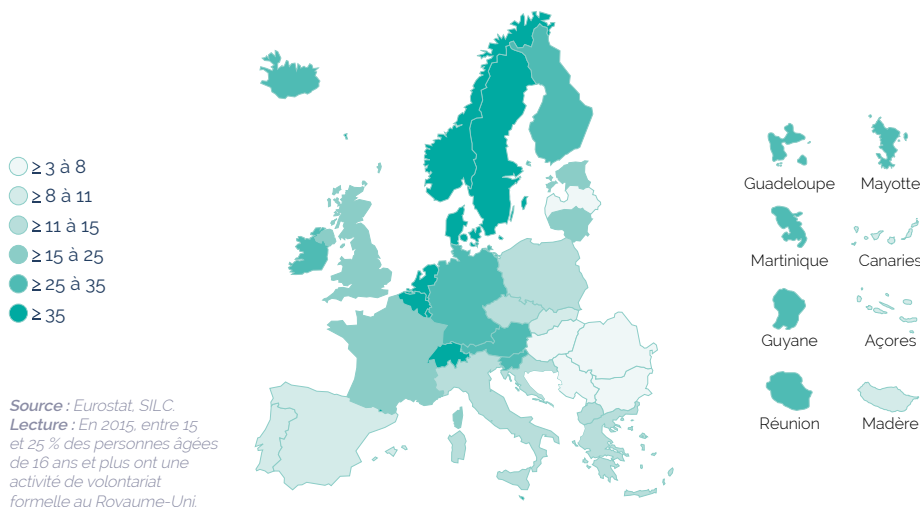
Enquête INSEE, Statistiques sur les ressources et conditions de vie, 2015, ménages ordinaires, personnes de **16 ans ou plus**, France métropolitaine

11 millions de bénévoles en 2015.

(associations et autres organismes).

Au niveau européen, dans l'enquête SRCV – SILC, le bénévolat est défini comme une « activité volontaire formelle ». **Activités volontaires formelles (bénévolat)** : tout travail non rémunéré et non obligatoire pour ou par le biais d'une organisation, un groupe formel ou un club. Cela inclut également le travail non rémunéré pour des organisations caritatives ou religieuses. La participation à des réunions liées à ces activités est incluse. Le travail non rémunéré et non obligatoire doit être compris comme un travail bénévole effectué pour aider d'autres personnes, l'environnement, les animaux, la communauté au sens large, etc.

Part des 16 ans ou plus ayant une activité de volontariat formelle en 2015 dans les pays de l'Union européenne. (en %)



Vous arrive-t-il de donner **du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause**, en dehors de l'aide apportée au sein de votre famille (ascendants, enfants, petits-enfants...)?

Baromètre France Bénévolat / IFOP 2023 avec l'appui de Recherches & Solidarités Individus âgés de 15 ans ou plus.

13 millions de bénévoles début 2023.
(uniquement en associations)

PRÉCISIONS

La loi ne définit pas juridiquement le **bénévolat**. Cependant, le Conseil économique, social et environnemental a proposé en 1993 une définition qui fait référence : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Cette définition ne fait aucunement référence au temps passé pour les actions bénévoles. Ceci explique que le nombre de bénévoles peut varier d'une enquête à l'autre en fonction de la question posée. Il est probable que les questionnements les plus courts ne recensent pas les bénévoles faisant des actions ponctuelles.

BÉNÉVOLAT ET CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉVOLES

Dans cette partie est considéré comme bénévole toute personne qui déclare avoir rendu des services sans rémunération ou avoir exercé une responsabilité en tant que membre actif d'un conseil d'administration ou d'un bureau, sur la base de l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD) de 2021.

En 2021,

plus d'un quart des Français **déclarent avoir été bénévoles dans au moins une association** au cours des 12 derniers mois.

Parmi eux,

48 %



52 %

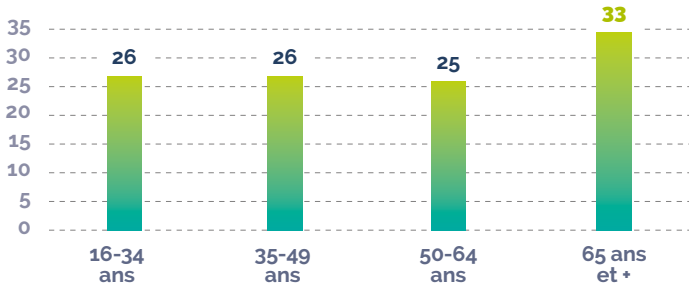
Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus ayant déclaré avoir participé à la vie associative en tant que bénévole durant les 12 mois précédant l'enquête.

En 2021,

26 % des individus âgés de **16 à 34 ans** déclarent **avoir été bénévoles au cours des 12 derniers mois. Les plus de 65 ans** se déclarent **le plus souvent bénévoles.**

Répartition des bénévoles par groupe d'âge (en %)



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : En 2021, 26 % des individus âgés de 16 à 34 ans déclarent avoir été bénévoles au cours des 12 derniers mois.

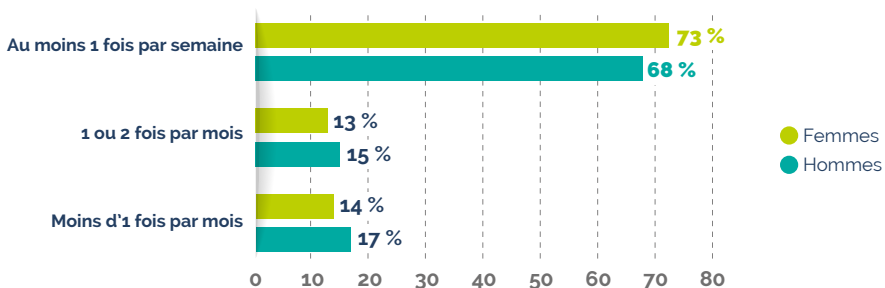
FRÉQUENCE DU BÉNÉVOLAT

En 2021,

sept bénévoles sur dix exercent une telle activité associative **au moins une fois par semaine.**

Les femmes participent **plus régulièrement que les hommes** à la vie associative.

Répartition des bénévoles selon la fréquence de participation et le sexe



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021.

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus déclarant participer en tant que bénévole à au moins une association durant les 12 mois précédant l'enquête.

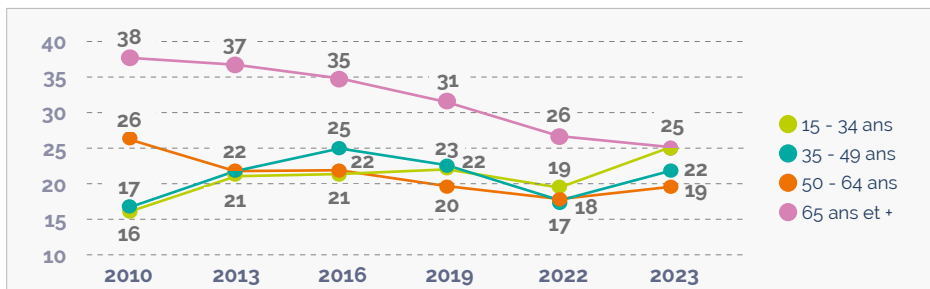
Lecture : En 2020, parmi les femmes bénévoles, 73 % déclarent faire une telle activité associative au moins une fois par semaine.

ÉVOLUTION DE L'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES

Le bénévolat associatif **diminue** depuis 2010. Cette diminution concerne **toutes les générations**, mais **surtout les plus âgés**.

La **forte baisse** observée en janvier 2022 **est liée notamment à la crise du Covid-19**. Cette baisse semble durable chez les plus de 50 ans, tandis qu'on observe **une reprise** du bénévolat associatif chez les plus jeunes en 2023.

Taux de bénévolat associatif par âge (en%)



Source : Baromètre France Bénévolat / IFOP 2023 avec l'appui de Recherches & Solidarités (enquête réalisée en janvier).
Lecture : En 2019, 22 % des 15-34 ans étaient bénévoles associatifs.

PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES

Une même personne **peut être bénévole dans plusieurs associations et donc avoir plusieurs participations bénévoles**.

En 2018,

on dénombre **21,2 millions** de participations bénévoles, dont :

Associations
non-employées
16 millions



Associations
employées
5,2 millions

3 participations bénévoles sur 4
se font dans le cadre d'associations **non-employées**.

Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.
Champ : France entière.

ACTIVITÉS BÉNÉVOLES PAR DOMAINE

En 2018,

les **21 millions** de participations bénévoles représentent un volume de travail de l'ordre de **587 000 emplois** en équivalent temps plein.

Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière.

Le domaine «**sport**» représente **près d'un tiers** du volume de travail bénévole, suivi des domaines «**défense de causes, de droits, d'intérêts**» et «**action sociale, humanitaire et caritative**».

Répartition du travail bénévole par domaine d'activité



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

PRÉCISIONS

Le **volume de travail bénévole** est estimé en **équivalent temps plein** (ETP), c'est-à-dire en divisant le nombre total d'heures effectuées par les bénévoles par le volume d'heures annuel théorique de 1607 heures, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année.

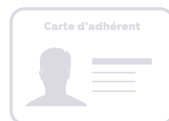
ADHÉRENTS

ADHÉRENTS

L'implication dans la vie associative ne se limite pas au bénévolat, même s'il regroupe **deux tiers** des participants et est ainsi la forme la plus fréquente.

Plus d'un tiers des individus âgés **de 16 ans ou plus déclarent adhérer ou participer à au moins une association** en 2020, soit environ

20,5 millions de personnes.



PRÉCISIONS

La notion d'adhérent regroupe ici, d'une part, toute personne membre d'une association qui a payé une cotisation pour y adhérer (et ont en cette qualité la possibilité par exemple de participer aux assemblées générales), mais également au sens large toute personne impliquée dans une association en tant que bénévole, militant, volontaire ou membre actif.

Selon cette définition, tous les bénévoles sont donc ici considérés comme adhérents ; les adhérents peuvent être bénévoles ou non.

L'enquête nationale sur l'engagement et les dons (ENEAD) réalisée par l'INJEP en 2021 permet de préciser le statut de l'engagement des Français âgés de plus de 16 ans vis-à-vis de la vie associative. Pour chaque participant, il est possible de savoir si les individus étaient, au cours des 12 derniers mois, volontaires (avec contrat, y compris service civique), militants (manifestation, pétition, participant à des réunions publiques...), participants exerçant une responsabilité (en tant que membre actif d'un conseil d'administration, d'un bureau administrateur...), adhérents ou bénévoles (services rendus sans rémunération).

L'enquête Situation des associations en 2018 de l'INSEE, en demandant à chaque association interrogée le nombre d'adhérents dont elle dispose, permet de calculer un nombre d'adhésions à la vie associative, un individu pouvant adhérer à plusieurs associations à la fois.

IMPLICATION DES ENFANTS

4 enfants sur dix sont inscrits dans un club ou une association sportive ou culturelle.



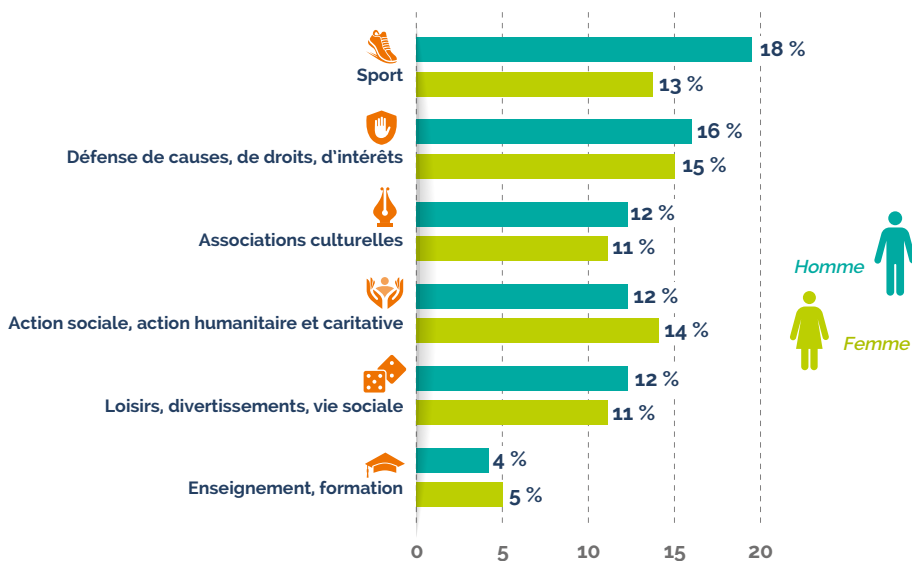
Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et aspirations », 2022.

Champ : France, ensemble des 5 à 19 ans.

IMPLICATION PAR SEXE

Les femmes sont **plus impliquées** que **les hommes** dans le domaine de **l'action sanitaire et sociale** et de **l'enseignement**, moins dans le sport.

Taux de participation des hommes et des femmes selon le domaine d'activité



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021.

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : En 2020, 13 % de femmes déclarent être impliquées dans une association sportive. Le domaine de la santé et recherche médicale est inclus dans l'action sociale. Le domaine défense de causes, de droits, d'intérêts inclut notamment les associations politiques, syndicales, ainsi que la protection de l'environnement ou du climat. La participation à des associations religieuses ou de développement économique n'est pas représentée ici.

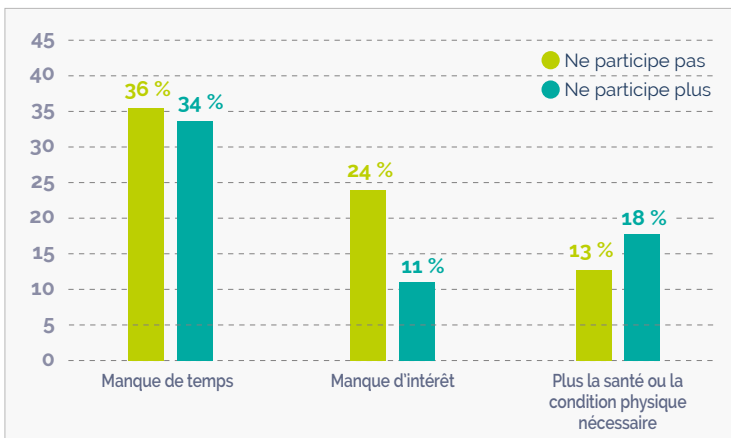
ÉVOLUTION ET RAISONS DE LA NON-PARTICIPATION

En 2021,

Les principaux freins à la vie associative sont le **manque de temps**, **d'intérêt et une condition physique insuffisante**.

Le **manque d'intérêt est plus cité** par les personnes qui ne participent pas, **la santé et la condition physique par les personnes qui n'y participent plus**.

Raisons principales pour lesquelles les individus ne participent pas/plus à la vie associative



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : En 2020, le manque de temps est le principal frein pour 36 % des individus qui ne participent pas à la vie associative et 34 % des individus qui n'y participent plus. D'autres freins moins répandus (déception, absence de sollicitation, ...) ne sont pas représentés ici.

PRÉCISIONS

L'enquête nationale sur l'engagement et les dons (ENEAD) réalisée par l'INJEP en 2021 interroge les Français âgés de plus de 16 ans sur leur engagement passé :

« Vous avez indiqué ne pas avoir eu de participation active (en dehors de la simple adhésion à une association) au cours des douze derniers mois. L'aviez-vous fait par le passé, même pour une intervention très ponctuelle ? »

Les enquêtés n'ayant jamais participé à la vie associative ou ayant arrêté leur participation à la vie associative sont ensuite amenés à en déclarer la principale raison :

« Pour quelle raison principale ne participez-vous pas/avez-vous arrêté votre participation à la vie associative ? »

SERVICE CIVIQUE

6 missions de service civique
sur 10 se déroulent **au sein d'associations**.



Les autres se déroulent dans un organisme public (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales).

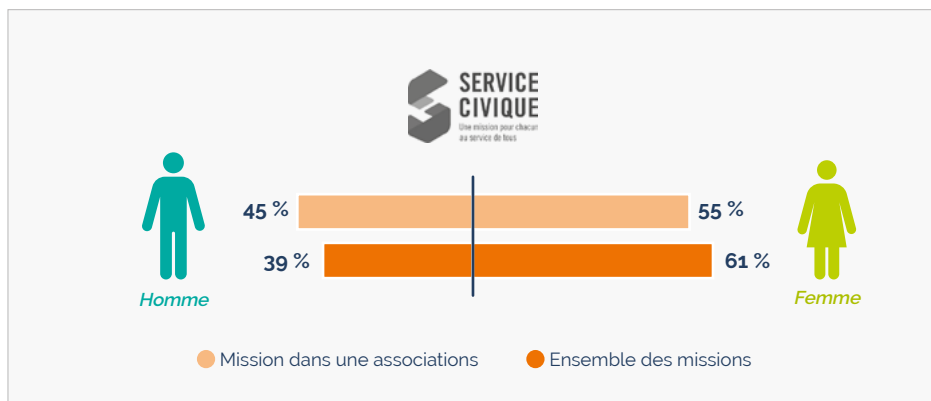
En 2021,



52 906 jeunes ont débuté une mission de service civique **au sein d'associations**.

Lorsqu'ils participent à des missions de service civique, **les hommes** sont **plus nombreux** à le faire **au sein d'associations**.

Répartition des jeunes entrés en service civique en 2021 par sexe



Source : Agence de services et de paiement-Agence du service civique, base ELISA, traitements INJEP-MEDES
Champ : France entière.

Lecture : En 2021, 45 % des jeunes entrés en service civique au sein d'associations sont des hommes.

BUDGET

En 2018,

le budget des associations s'élève à

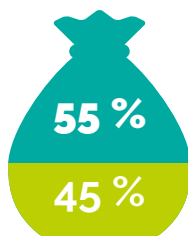
125,3 milliards
d'euros.



FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Les financements **privés** représentent **plus de la moitié** du budget des associations.

Part des financements privés



Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

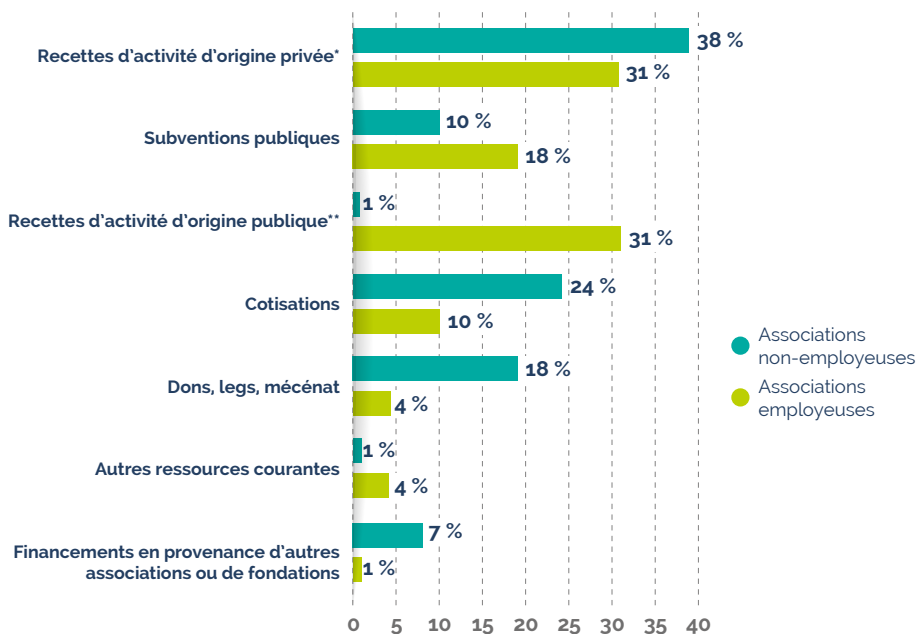
Note : Les financements publics incluent les subventions et les recettes d'activité d'origine publique : marchés publics, délégations de service public, dotations. Les financements privés incluent le reste : recettes d'activité d'origine privée, cotisations, dons des particuliers, donations ou legs, mécénat ou sponsoring d'entreprise, financements provenant d'autres associations ou fondations, autres.

NATURE DES RESSOURCES

Les commandes publiques et les subventions publiques représente **49 %** du budget des associations employées, mais seulement **11 %** des associations non-employées.

42 % du budget des associations non-employées provient des cotisations, dons, mécénats et legs (contre **14 %** pour les associations employées).

Ressources par nature selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Note : * Recettes d'activité d'origine privée : ventes de marchandises et prestations de services réalisées auprès de particuliers, de personnes privées. ** Recettes d'activité d'origine publique : marchés publics, délégations de service public, dotations.

Source : INSEE, enquête Situation des associations en 2018.

Champ : France entière.

PRÉCISIONS

Une **subvention** est une aide, en numéraire ou en nature, attribuée de manière facultative, par une structure publique et justifiée par un intérêt général. Elle se distingue de la commande publique, qui constitue la rémunération de prestations, parfois individualisées, répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

DONS

aux ASSOCIATIONS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS FISCAUX DÉCLARANT UN DON

En 2021,

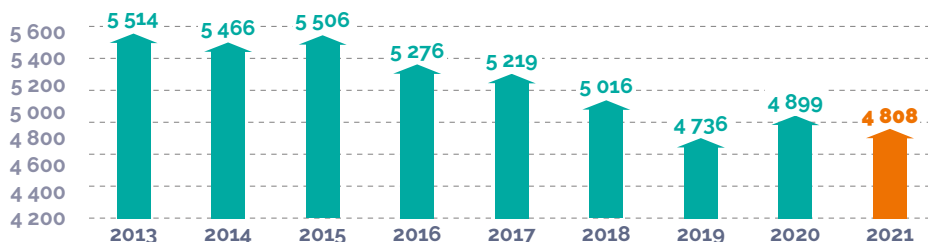
4,8 millions de foyers fiscaux ont déclaré au moins un don lors de leur déclaration annuelle de revenus. Soit **12 %** de l'ensemble des foyers fiscaux (39,9 millions).



Le nombre de foyers fiscaux déclarant au moins un don augmente,

après une diminution constante entre 2013 et 2019.

Nombre de foyers fiscaux ayant déclaré au moins un don (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques, traitement Recherches & Solidarités.

Champ : Ensemble des contribuables imposés et non imposés - France entière.

PRÉCISIONS

Les **dons déclarés** à l'administration fiscale ne constituent qu'une partie des dons versés par les ménages aux associations.

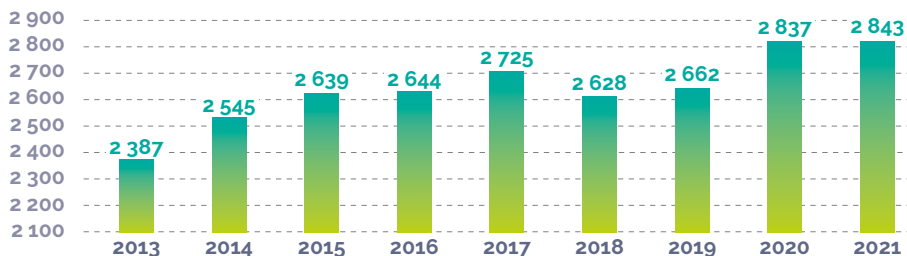
Les dons déclarés par les foyers fiscaux comprennent ceux versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou à d'autres organismes d'intérêt général. L'enquête Situation des associations en 2018 de L'INSEE permet d'estimer l'ensemble des dons versés aux associations par des particuliers.

DONS DÉCLARÉS À L'ADMINISTRATION FISCALE

En 2021,

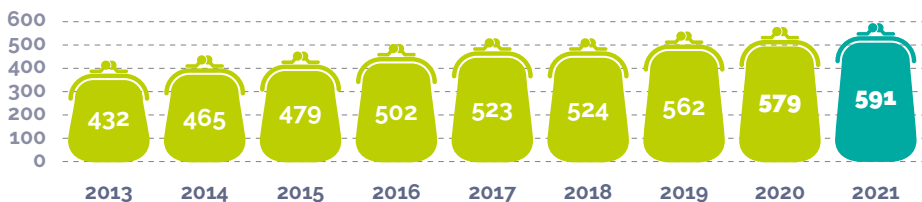
les foyers fiscaux ont déclaré **2,8 milliards** d'euros de dons (en euros constants 2021) à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou à d'autres organismes d'intérêt général.

Montant annuel total des dons déclarés (en millions d'euros constants 2021)



Le montant moyen des dons déclarés par foyer fiscal est de **591 euros**.
Il est en constante progression depuis 2013.

Montant moyen des dons déclarés annuellement (en euros constants 2021)



Source : Direction générale des Finances publiques, traitement Recherches & Solidarités.
Champ : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

En 2018,

les dons des particuliers (déclarés fiscalement ou non) représentent au total une ressource de **3,8 milliards** d'euros pour les associations.

Source : INSEE, enquête Situation des Associations en 2018.
Champ : France entière.

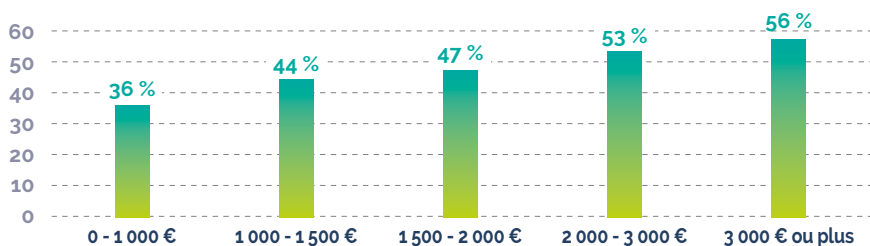
PROFILS DES DONATEURS

En 2021,

près de la moitié des 16 ans ou plus déclarent avoir effectué **un don à au moins une association** quel qu'en soit le montant ou la forme (en nature ou en espèce) et **qu'il ait été ou non déclaré** à l'administration fiscale.

56 % des foyers dont le revenu net **dépasse 3 000 euros** par mois **effectuent des dons**.

Part de donateurs selon le revenu mensuel net (en €) du foyer en 2020 (en %)



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière (y compris DROM), individus ayant effectué au moins un don (déclaré fiscalement ou non) à une association durant les 12 mois précédant l'enquête.

Lecture : 56 % des individus dont le foyer déclare des revenus mensuels supérieur ou égal à 3000 euros effectuent des dons.

Les retraités représentent **un tiers** des donateurs alors qu'ils représentent **29 % des 16 ans ou plus**.



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière (y compris DROM), individus ayant effectué au moins un don (déclaré fiscalement ou non) à une association durant les 12 mois précédant l'enquête.

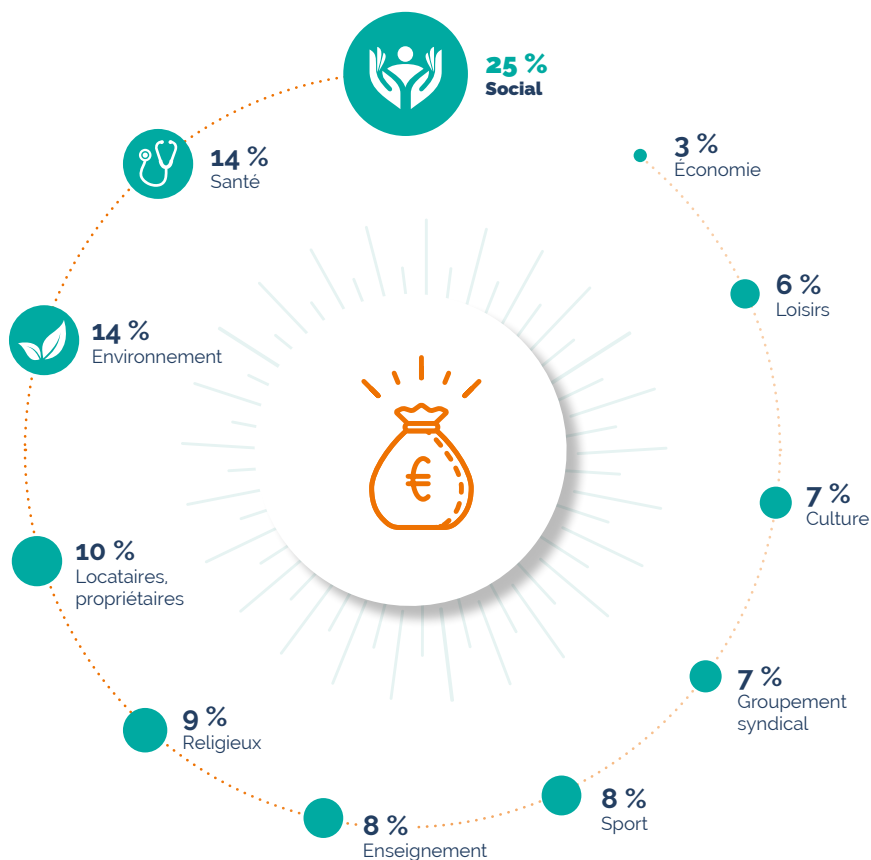
Lecture : En 2021, 15 % des individus ayant donné à au moins une association sont employés.

DOMAINE, MONTANT ET FRÉQUENCE DES DONS

En 2021,

un quart des 16 ans ou plus ont donné à une association du **secteur social**.
La santé et **l'environnement** sont les deux autres secteurs qui **attirent davantage** les dons.

Donateurs par domaine d'activité



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière (y compris DROM).

Lecture : En 2021, 25 % des individus âgés de 16 ans ou plus ont déclaré avoir donné à au moins une association du secteur de l'action sociale durant les 12 mois précédant l'enquête.

Note : La question étant à choix multiple, le total ne somme pas à 100.

En 2021,

Plus d'**un** donateur **sur deux** déclare effectuer **des dons d'un montant annuel inférieur à 50 euros.**

Répartition des donateurs selon le montant annuel des dons

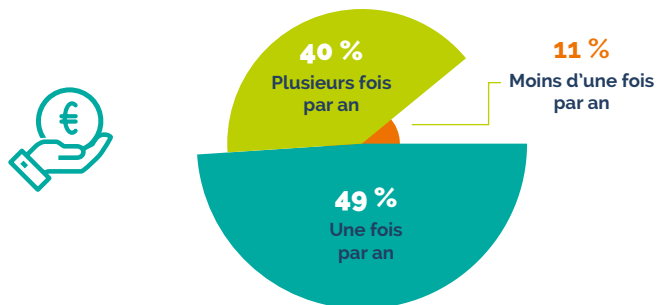


Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

Champ : France entière (y compris DROM), individus de plus de 16 ans déclarant avoir fait au moins un don au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête. Les dons non déclarés fiscalement sont inclus.

Quatre donateurs **sur dix** donnent plusieurs fois par an.

Répartition des donateurs selon la fréquence des dons



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES.

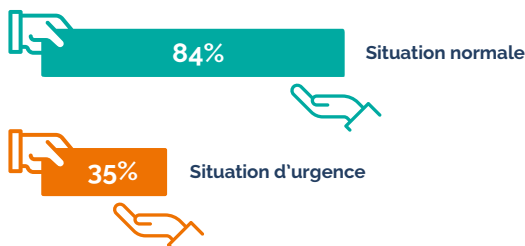
Champ : France entière (y compris DROM), individus ayant effectué au moins 1 don durant les 12 mois précédents l'enquête.

DONS ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Une grande partie des donateurs déclarent effectuer **des dons en situation normale**,

un tiers d'entre eux effectuent des dons **en situation d'urgence**.

Part des donateurs selon la contextualisation des dons

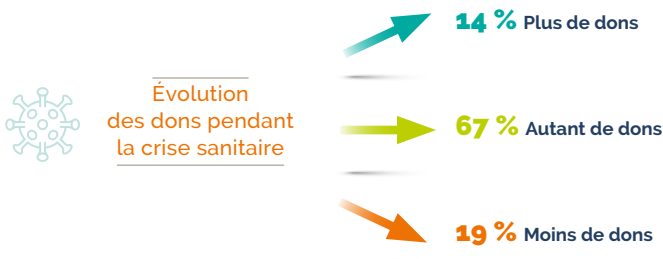


Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES

Champ : France entière (y compris DROM), individus de plus de 16 ans ayant effectué au moins un don.

Au total, **moins d'un donateur sur dix** effectue un don uniquement lors de **situations d'urgence**.

La crise sanitaire n'a pas eu d'effets sur les dons pour **deux tiers** des donateurs.



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES

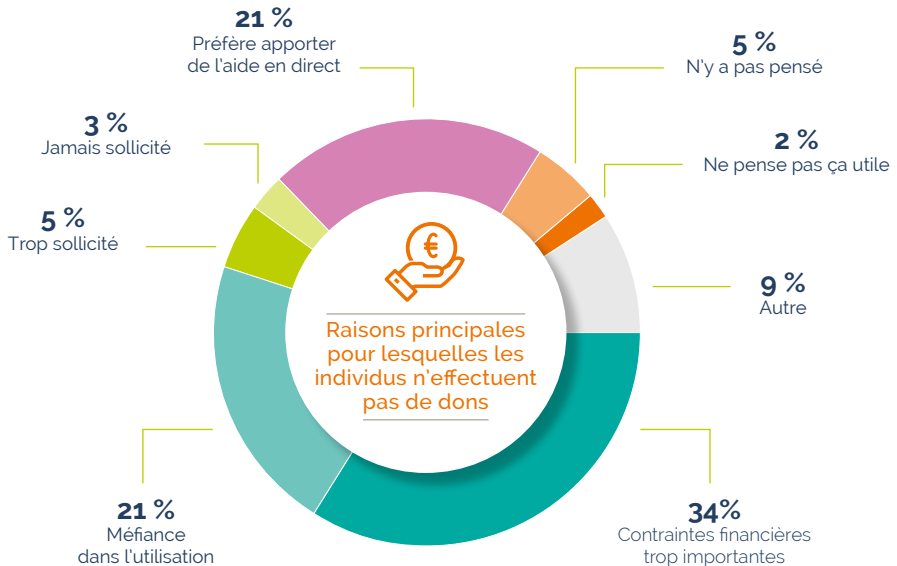
Champ : France entière (y compris DROM), individus de plus de 16 ans se déclarant donateur.

FREINS AUX DONNS



Les contraintes financières sont le principal frein aux dons, suivi du souhait de vouloir apporter de l'aide aux personnes directement.

Près d'un quart des individus qui n'ont jamais effectué de dons se déclarent **méfiant** quant à leur utilisation.



Source : INJEP, enquête ENEAD 2021, traitements INJEP-MEDES

Champ : France entière (y compris DROM), personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : En 2020, la présence de contraintes financières trop importantes est la principale cause pour laquelle 34 % des individus n'effectuent pas de dons.

PRÉCISIONS

L'enquête nationale sur l'engagement et les dons (ENEAD) réalisée par l'INJEP en 2021 interroge les Français âgés de plus de 16 ans sur les raisons pour lesquelles ils n'effectuent pas de dons.

Les enquêtés n'ayant jamais effectué de dons ou ayant arrêté au cours des 12 derniers mois sont amenés à en déclarer la principale raison :

« Quelle est la principale raison pour laquelle vous ne faites plus/pas de dons ? »

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

En 2021,

le **montant des dons déclarés par les entreprises au titre du mécénat** s'élève à **2,2 milliards** d'euros...



...soit une **nette progression**
en onze ans.

Répartition des dons versés au titre du mécénat (en euros constants 2021)



Source : Direction générale des finances publiques,
Champ : France entière.

En 2021,

54 % des dons versés au titre du mécénat le sont par de **grandes entreprises**.

PRÉCISIONS

Le **mécénat d'entreprise** est un soutien matériel apporté par une entreprise à une association sans contrepartie directe. Il ouvre droit à une réduction fiscale à hauteur de 60% (pouvant être réduit à 40 % au-delà de 2 millions d'euros de dons).

Une grande entreprise est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 5000 personnes ou dont le chiffre d'affaires annuel excède les 1500 millions d'euros.

Ce recueil a été réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, en lien avec les services statistiques ministériels, l'INSEE et les organismes producteurs de données sur la vie associative.

Directeur de publication

Augustin Vicard, directeur de l'INJEP.

Rédaction et coordination

Mathilde Didier, adjointe à la cheffe de mission enquêtes, données et études statistiques de l'INJEP.

Marie Castagné, stagiaire à la de mission enquêtes, données et études statistiques de l'INJEP.

Comité de lecture

Katy Bousquet, Amélie Mauroux, Mathilde Renault-Tinacci.

Conception graphique / maquette

Karine Perrin, Kaléor.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des membres du groupe de travail « producteurs de données sur la vie associative » piloté par l'INJEP :

ACOSS / Agence centrale des organismes de sécurité sociale

CNRS-CES / Centre d'économie de la Sorbonne

DARES / Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, ministère du travail

DEPS / Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la culture

DGFIP / Direction générale des finances publiques

DJEPVA / Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

France Bénévolat

INSEE / Institut national de la statistique et des études économiques

R&S / Recherches & Solidarités

Université de Nantes / Laboratoire d'économie et de management, Nantes-Atlantique

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un observatoire et le service statistique ministériel sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de sport et de vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes,...), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur le sport et sur la vie associative. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

SA MISSION : Contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.

SON AMBITION : Partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.



DES PUBLICATIONS

Revue de recherche, bulletin de synthèse, résultats d'études ou d'évaluations... à retrouver sur le site

www.injep.fr

DES ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS

L'INJEP partage son expertise avec le plus grand nombre, en l'inscrivant dans l'espace public. Pour ce faire, l'institut organise régulièrement des conférences-débats, séminaires et rencontres rassemblant des acteurs d'horizons variés.

UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de ressource spécialisé unique en France sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport.